**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 117 (1991)

Heft: 24

Wettbewerbe

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Comune di Gravesano TI	Attrezzature ed edifici di interesse pubblico, Grave- sano, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (20 giugno 1991) soddisfinno il requisito seguente; iscrizione all'albo degli architetti OTIA	25 nov. 91	
Commune de Diessen- hofen/TG	Ecole à Diessenhofen, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le le janvier 1991 dans les districts de Andelfingen, Diessenhofen, Frauenfeld, Steckborn ou Stein a. R. ou originaires des communes du district de Diessenhofen	29 nov. 91	
Commune de Steckborn/ TG	Presqu'île Feldbach, Steck- born, concours à deux de- grés	Architectes domiciliés ou établis avant le ler janvier 1991 dans les cantons de Thurgovie, Schaffhouse ou Saint-Gall ou originaires de ces cantons	30 nov. 91	
Association valaisanne des entrepreneurs	Bâtiment corporatif de l'Association, Sion, CP	Architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis en Valais avant le ler janvier 1991	13 déc. 91	17/91 B 127
Rudolf Kurth, Berne	Bâtiment de services, Worb- laufen est, CI	Architectes et planificateurs domiciliés ou établis dans le canton de Berne au moins depuis le ler janvier 1990, ou originaires de ce canton	16 janv. 92	
Corum, Ries Bannwart & Co. SA, La Chaux-de-Fonds	Siège de l'entreprise horlo- gère Corum, La Chaux-de- Fonds, CP	Architectes suisses ou résidant en Suisse ayant obte- nu leur diplôme d'architecte dans une école suisse entre le 31 juillet 1986 et le 3 juillet 1991	31 janv. 92	15- 16/91 B 119
Commune de Givisiez/FR	Succursale de la Banque Raiffeisen, logements, CP	Architectes domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Fribourg et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	14 fév. 92	suit
Fondation «Urnerische Eingliederungs – und Arbeitswerkstätte Altdorf/UR	Habitation pour invalides, CP	Architectes établis ou domiciliés dans les cantons d'Uri, Schwyz, Obwald ou Nidwald au moins depuis le les janvier 1989 ou originaires du canton d'Uri	17 février 92	
Ville de Genève	four rue de Lyon - rue des	Architectes du canton de Genève ou domiciliés dans le canton et inscrits au tableau des mandataires professionnellement qualifiés, ainsi que tout architecte originaire du canton; étudiants de l'EIG, de l'EAUG ou des EPF avec 6 semestres révolus	28 févr. 92	17/91 B 126
Ville d'Opfikon/ZH	Extension de la colonie pour personnes âgées Gi- beleich, CP	Architectes établis ou domiciliés en ville d'Opfikon au moins depuis le 1er janvier 1991 ou originaires de celle-ci	28 février 92	
Couverture des voies CFF à Saint-Jean, Genève	Ville de Génève, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le ler janvier 1990 dans le canton de Genève ainsi que les architectes genevois domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou B	(30 sept	20/91 B 146
Conseil municipal de Kreuzlingen/TG	Salle municipale avec Hôtel de Ville	Architectes établis ou domiciliés dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell Rhodes Intérieures/Extérieu- res et Principauté de Liechtenstein au moins depuis le 1er janvier 1991		
Etat de Vaud, Service des bâtiments	Bâtiment de la police de sûreté, Le Mont-sur-Lau- sanne/VD, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud au moins depuis le 1er janvier 1991 ou originaires du canton et répondant aux critères de reconnaissance	6 avril 92	23/91 B 169
Conseil d'Etat du canton de Nidwald	Bâtiments et aménagement sur le site de l'Hôtel de Ville de Stans, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le le janvier 1988 dans les cantons de Lucerne, Schwyz, Nidwald, Obwald ou Zoug, ainsi que les architectes originaires du canton de Nidwald domiciliés en Suisse	4 mai 92	

# Nouveaux dans cette liste

Commune de Wettingen/AG	Architectes domiciliés ou établis à Wettingen au moins depuis le 1er avril 1991 ou originaires de la commune	
Ville de Genève	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le les janvier 1991 dans le canton de Genève reconnus MPQ indépendants et architectes originaires du canton de Genève inscrits au REG A ou B	25/91

# **Exposition**

Ville d'Aarau

Werkhof Aarau, CP

Ecole professionnelle, Aarau, jusqu'au 2 novembre 1991. Heures d'ouverture: 8 à 20 heures (lu-ve), 8 heures à 15 h. 30 (samedi)

#### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. **Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.** 

#### Carnet des concours

# Centre sportif régional et centre cantonal de protection civile, à Couvet/NE

#### Résultats

L'Etat de Neuchâtel, représenté par le Département des finances, et la commune de Couvet, représentée par son Conseil communal, ont ouvert un concours de projet pour la réalisation d'un centre cantonal de protection civile et d'un centre sportif régional à Couvet.

Ce concours public était ouvert aux architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton, inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1er janvier 1991. En outre, tout architecte originaire du canton de Neuchâtel, inscrit au REG A ou B avant le 1er janvier 1991, était habilité à participer au concours.

De plus, quatre bureaux d'architectes ont été invités à participer au concours: Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne; R. + A. Gonthier, Berne; Philippe Joye & Associés, Genève; Andrea Roost, Berne.

#### Jun

Président: M. Antoine Grandjean, secrétaire régional LIM du Valde-Travers, Fleurier. Vice-président: M. Philippe Donner, architecte cantonal, Etat de Neuchâtel. Membres: MM. Eric Bastardoz, maître d'éducation physique, Couvet; Pierre Benoit, architecte FAS/SIA, Bienne; Pierre Blandenier, chef de l'Office cantonal de la protection civile, Neuchâtel; Patrick Mestelan, architecte EPFZ/SIA, professeur EPFL, Lausanne; Max Schlup, architecte FAS/SIA, Bienne. Suppléants: MM. Roger Miserez, chef du Service cantonal des sports, Neuchâtel; Alfred Riesen, architecte, Ittigen. Experts: MM. Werner Lanz, Office fédéral de la protection civile, Berne; Theo Fleischmann, architecte ETS, Macolin.

Conseils: Mathys+Wysseier, ingénieurs civils EPFZ/SIA, Bienne; M. Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, Etat de Neuchâtel.

Secrétariat du jury: Mme Renée Etienne, Marin.

Conclusions et recommandations du jury

#### Conclusions

Le jury tient à remercier vivement tous les architectes qui ont participé à ce concours en proposant des solutions originales et de qualité.

A l'évidence, le problème posé aux concurrents par le site, l'ampleur et la complexité du programme n'était pas facile à résoudre. L'important travail effectué par tous les concurrents justifie pleinement l'organisation d'un tel concours d'architecture.

Malgré leurs qualités évidentes, reconnues, les projets présentés n'ont pas apporté de solution résolvant tous les problèmes posés. Un difficile équilibre entre architecture, fonction et faisabilité a conduit le jury à retenir, à l'unanimité, les trois premiers projets classés comme solutions possibles, mais non réalisables en l'état.

## Recommandations aux maîtres de l'ouvrage

Constatant qu'il n'est pas possible de prononcer un jugement définitif avant que l'étude de certains projets ait été reprise, et conformément à l'article 48 du Règlement SIA N° 152, le jury recommande, à l'unanimité, aux maîtres de l'ouvrage d'inviter les auteurs des trois premiers projets classés à poursuivre leur étude au sens d'un mandat d'avant-projets.

Au vu de cette proposition, le jury se tient à disposition, à titre de commission d'experts.

#### Projets primés

ler rang, ler prix (Fr. 25 000.-): Jean-Baptiste Ferrari, arch. EPFL/SIA, Lausanne. Collaborateurs: Eusebio Arias, Christophe Birraux, Alfio Genesoni, Caroline Peeters. Conseil: Bureau Boss, ing. civils, Renens

4e rang, 4e prix (Fr. 9000.-):

2º rang, 2º prix (Fr. 18000.-): GMS-Architectes, Neuchâtel:

Laurent Geninasca, arch. EPF/ SIA, Jean Muller, arch.

DPLG, Pierre-Emmanuel Schmid, arch. EPF, et Robert Monnier,

arch. FAS/SIA.

Conseil: Roland Schnepp,

ing. EPF.

3e rang, 3e prix (Fr. 17000.-): Edouard Weber, arch.

FAS/SIA/EPFL, Neuchâtel. Collaboratrice: Véronique Voisard, arch. EPFL/SIA. Ad'A Architecture,

Saint-Blaise, Eric Ryser,

arch. ETS/GAN.

Conseils: BBA ing. civils,

Saint-Blaise.

# Actualité

# Relève à la tête du groupe «Ingénieurs et avenir»

Lors de son assemblée générale, le groupe «Ingénieurs et avenir» a élu à l'unanimité à la présidence Henry Keller, directeur général de Digital Equipment Corporation SA (DEC), comme successeur de Hans Rudolf A. Suter, président du conseil d'administration de Suter + Suter SA.

Henry Keller a étudié les sciences économiques à Berne et est l'auteur d'une thèse concernant «L'application pratique de la programmation dynamique». Au cours de sa carrière dans la branche informatique, il fut general manager de Sperry Belgique, ensuite managing director de la succursale belge de DEC. Depuis le ler janvier 1990, il est directeur général de DEC Suisse.

Le groupe «Ingénieurs et avenir» a pour objectif de promouvoir la profession d'ingénieur et d'intéresser les jeunes - et en particulier les femmes - à cette

Le comité de «Ingénieurs et avenir» comprend MM. Henry Keller, président; Fritz Fahrni, président du directoire de Sulzer Frères SA, Winterthour; Thierry Lalive d'Epinay, directeur général de Landis & Gyr SA, Zoug; Hannes A. Meyer, directeur général adjoint, Swiss Life, Zurich; Rudolf O. Morf, directeur général de Nestlé SA,

Mme Marina de Senarclens assume la direction du groupe depuis sa fondation en 1987.

#### Planification des frais - surveillance des coûts

#### Les instruments de travail du CRB pour l'application de la méthode par éléments

Les nouveaux instruments de travail du CRB relatifs à l'application de la méthode par éléments sont disponibles sous forme imprimée depuis octobre 1991. Cette méthode constitue un instrument de travail général pour la planification des frais et la surveillance des coûts.

#### La méthode par éléments

L'application de la méthode par éléments pour la planification des frais permet d'estimer les coûts d'une manière beaucoup plus exacte dès les premières étapes de l'étude de projet. La décomposition du projet de construction en éléments (parties de construction fonctionnelles) apporte en outre une plus grande transparence - également lors de modifications de projets - et permet une double surveillance des coûts (quantité et prix).

Les nouveaux instruments de travail en français

A partir de fin octobre 1991, les nouveaux instruments de travail du CRB pour la planification des frais avec la méthode par éléments sont disponibles en français. Ils sont adaptés à la structure du Catalogue des articles normalisés CAN Construction et constituent un système général s'étendant de la première saisie des frais jusqu'à l'exploitation statistique de projets de construction.

# Bases et auxiliaires

Le CFE Code des frais par éléments (SN 506 502) est la version définitive de la norme AFC Analyse des frais de construction. Le CFE sert à présenter les frais selon les éléments fonctionnels. Il décrit la subdivision en macroéléments, groupes d'éléments et éléments. C'est la norme qui fait foi pour tous les utilisateurs de la méthode par éléments. En outre, il existe divers instruments de ba5e rang, 5e prix (Fr. 8000.-):

Regina et Alain Gonthier, arch., Berne. Collaborateurs: Peter Feissli et Velimir Miksaj. Conseil: Dr Gustave E. Marchand, ing., Gumligen

6e rang, 6e prix (Fr. 7000.-): Charles Feigel, arch.,

Auvernier.

7e rang, 7e prix (Fr. 6000.-):

Eric Musy, arch. EPFL/SIA, Lausanne, du bureau Musy et Vallotton architectes SA. Collaborateurs: Margarita Berton-Huser, arch. EPFL, Valentino Bruno, arch. EPFL, Pascal Falconnier, arch. ETS, Claire Zumofen, technicienne.

Les instruments de travail pour la «planification des frais et la surveillance des coûts avec la méthode par éléments»

Classeur «Documents de base relatifs aux Données des frais de construction», contenant:

- CFE Code des frais par éléments (SN 506 5Y)2)
- Frais de construction : La méthode par éléments Informations pour les utilisateurs
- Clé de correspondance du CAN au CFE et du CFE au CAN -Guide pour le calcul des frais
- Formules « Analyse des frais de construction selon le CFE » (pour le bâtiment ou le génie civil).

#### B. Collections de données

Données des frais de construction 91. PIC Prix indicatifs de la construction 91, édition complète (uniquement sur supports de données).

#### C. Documents didactiques

Volume «La planification des frais et la surveillance des coûts, selon la méthode par éléments, à l'exemple du bâtiment».

se pour une application correcte de cette méthode. Il s'agit de guides et introductions clairs et pratiques, d'une clé de correspondance du CAN au CFE et inversement, ainsi que de formules servant pour l'exploitation de données antécédentes en vue d'élaborer ses propres valeurs référentielles.

Collection de données pour la planification des coûts

Les Données des frais de construction sont une collection de données actuelles et orientées vers la pratique, pour la planification des frais et la surveillance des coûts. Elles contiennent des indices du coût de la construction, le CVR (Catalogue des valeurs référentielles) pour l'estimation des coûts dans les premières phases de projets, ainsi que le CEC (Catalogue des éléments calculés) pour la saisie des coûts, à l'aide du coût indicatif des éléments calculés. Le complément aux Données des frais de construction montre en détail la liaison des éléments calculés avec les articles du PIC (Prix indicatifs de la construction: n'existe en français que sur supports de donPlanification des frais rationnelle à l'aide de l'informatique

Les nouveaux instruments de travail pour la planification et la surveillance des coûts sont concus de manière à pouvoir être utilisés avec l'informatique. Les Données des frais de construction (CVR et CEC) peuvent être obtenues sur supports de données. Les maisons de logiciels partenaires du CRB élaborent des programmes d'application correspondants. Les informations relatives à cette offre peuvent être obtenues au CRB.

#### Moyens didactiques

L'ouvrage «Planification des frais et surveillance des coûts, selon la méthode par éléments, à l'exemple du bâtiment» présente une introduction détaillée à la méthode par éléments et comprend de nombreux exemples pour la saisie des coûts dans le bâtiment.

Le service clientèle du CRB se tient à disposition pour tout autre renseignement relatif aux nouvelles parutions, conditions d'acquisition et prix. CRB Suisse romande

Tél. 021/372236 Fax 021/381247